

## EMPLOYÉS DU GROUPE MÉTIERS NOUVEAUX TAUX POUR LES FEUILLES DE TEMPS

Conscœurs, confrères,

À COMPTER DE LA PÉRIODE DE PAIE # 13 - DÉBUTANT LE 30 MAI 2016

Pour les assignations de moins de cinq (5) jours, vous devrez utiliser les nouveaux taux de salaire des emplois Métiers lorsque vous effectuerez la saisie des « bases de valorisation » sur vos feuilles de temps afin que la paie du 23 juin reflète les nouveaux taux de salaire du plan Métiers - **CECI NE S'APPLIQUE PAS DANS LES CAS DE PRIMES 8000.**

Pour la période du 1er janvier au 29 mai 2016, l'entreprise s'occupera de faire les modifications des « bases de valorisation » sur les feuilles de temps.

Consultez le courriel « Communiqué Ressources Humaines » provenant d'Hydro-Québec en date d'aujourd'hui **pour connaître les nouveaux taux de salaire des emplois du groupe Métiers.**

\*la forme masculine utilisée dans ce Réseau désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

**Fiers de notre passé**  
**MAÎTRES DE NOTRE AVENIR**

*Richard Perreault,*  
*Président provincial*

*Sylvain Dubreuil,*  
*Secrétaire général*